

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230609-DEL_2023_037-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 0

Séance du 9 juin 2023 à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_037

Date de convocation : 2 juin 2023

OBJET :
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DU DÉLÉGATAIRE - DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

Était absent

M. Didier DELDON

Ont donné pouvoir

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)
Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)

Secrétaire de séance : Mme Marlène ESTEVEZ

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique définissant les délégations de services publics,
Vu les articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L3131-5 du Code de la Commande Publique concernant la production d'un rapport d'activité et financier de la part de l'attributaire d'une délégation de service public,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2016_093 du 24 novembre 2016 relative à l'attribution de la délégation de service public d'accueil de loisirs sans hébergement,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2016_094 du 24 novembre 2016 relative à la tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2021_064 du 21 juillet 2021 relative à la signature d'un avenant de prolongation,
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2022_028 du 23 mars 2022 relative à l'attribution de la délégation de service public d'accueil de loisirs sans hébergement et à la signature du contrat afférent,
Vu la présentation du rapport d'activité à la commission consultative des services publics locaux lors sa séance du 30 mai 2023,

Contenu :

Une délégation de service public d'accueil de loisirs sans hébergement a été attribuée à l'association Léo Lagrange pour une période allant du 12 décembre 2016 au 8 mai 2022.
Après mise en concurrence, la délégation de service public a été attribuée à nouveau à l'association Léo Lagrange pour une période allant du 9 mai 2022 au 8 mai 2028.

L'objet de la délégation est la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
La capacité d'accueil est de 68 enfants sur les périodes de vacances scolaires et 80 sur la période estivale.

Au titre de l'année 2022, il résulte que l'accueil de loisirs a fonctionné 65 jours pour 374 enfants différents issus de 237 familles.

Le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022 est annexé à la présente délibération.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 d'exécution de la délégation de service public de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

La secrétaire de séance,
Marlène ESTEVEZ